

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 9 SEPTEMBRE 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Alain Dupuis, conseiller, siège #3  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

Absent :

Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
  - 6.4 Différents comités des élus
7. DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
8. SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
9. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS COMPLÉTÉES SELON LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL (PMOL) 2018 (ANNÉE 9) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MAYO & MULGRAVE-ET-DERRY
10. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL
11. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'EDUCEPERT POUR LA FORMATION DE 8 POMPIERS
12. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS (DÉCRET 403-2019)
13. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)
14. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)
15. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)
16. TECQ 2014-2018

17. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN BURKE
18. PÉRIODE DE QUESTIONS
19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ORDRE DU JOUR**

**2019-09-094**

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2019**

**2019-09-095**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

**5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES**

**2019-09-096**

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

**Chèques numéros 11444 à 11478 : 84 064.88 \$**

**Paiements en ligne : 7 069.91 \$**

**Paies : 12 861.39 \$**

**Grand total : 103 996.18 \$**

Adoptée à l'unanimité

## 6. RAPPORTS

### 6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2019-0801	397, Rivière-Blanche	Renovation	14-V
2019-0802	395, Rivière-Blanche	Renovation	14-V
2019-0803	475 Burke	Bâtiment accessoire	7-F
2019-0804	22, Lavell	Renovation	7-F
2019-0805	7, Basse-Chutes	Bâtiment accessoire	14-V
2019-0806	4638, Route 315	Bâtiment accessoire	5-V
2019-0807	1030, Townline	Renovation	10-Ad
2019-0808	149, Walker	Démolition	5-V
2019-0809	149, Walker	Construction	5-V
2019-0810	4500, Route 315	Captage d'eau	5-V
2019-0811	710, Burke	Agrandissement	8-Ad
2019-0812	140, Daly	Quai	5-V
2019-0813	90, John	Bâtiment accessoire	7-F
2019-0814	330, Daly	Abattage arbre	5-V
2019-0815	730, Rivière-Blanche	Renovation	2-Ade
2019-0816	173, Walker	Abattage arbre	5-V
2019-0817	4649, Route 315	Bâtiment accessoire	5-V
2019-0818	4442, Route 315	Vente de garage	13-Ae
2019-0819	4310, Route 315	Renovation	13-Ae
2019-0820	33, French	Abattage arbre	5-V

### 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-19-08-2019	4375 Route 315, Mayo	Alarme Incendie

### 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

### 6.4 Différents comités des élus

Rien à signaler

## 7. DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### 2019-09-097

**ATTENDU QUE** le contrat d'une durée de 4 ans du directeur général M. Martin Cousineau vient à échéance le 31 décembre 2019;

**ATTENDU** la volonté de ce dernier de ne pas renouveler son contrat;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET résolu QUE** ce conseil :

-Accepte la démission de M. Martin Cousineau en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

-Autorise M. Martin Cousineau à demeurer à titre de consultant, au besoin, afin d'assurer une transition optimale.

Adoptée à l'unanimité

**8. SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**2019-09-098**

**ATTENDU** la démission du directeur général, M. Martin Cousineau;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu unanimement

**QUE** ce conseil accepte les termes et conditions du contrat entre la municipalité de Mayo et Mme Mylène Groulx, comme s'il était ici au long reproduit, concernant l'engagement de cette dernière à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

**QUE** ce conseil conclue ce contrat et autorise le maire, M. Robert Bertrand à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**9. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS COMPLÉTÉES SELON LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL (PMOL) 2018 (ANNÉE 9) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MAYO & MULGRAVE-ET-DERRY**

**2019-09-099**

**ATTENDU** le PMOL 2018 (année 9) a été complété par le directeur du service de sécurité incendie et a été soumis aux membres du comité;

**ATTENDU QUE** la recommandation du comité de sécurité incendie;

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Dupuis, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** ce Conseil, sur recommandation du comité de sécurité incendie, approuve le dépôt du Plan de mise en œuvre local 2018 (année 9) et autorise sa transmission à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité

**10. ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL**

**2019-09-100**

**ATTENDU** la volonté du conseil d'étudier la possibilité d'un sentier multifonctionnel entre le chemin Daly et le parc Gaëtan-Brunet;

**ATTENDU** l'offre de service reçu de Conception PleinAir;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte l'offre de service de la part de Conception PleinAir pour la réalisation d'un plan d'aménagement d'un sentier multifonctionnel au coût de 2 950\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**11. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'EDUCEXPERT POUR LA FORMATION DE 8 POMPIERS**

**2019-09-101**

**ATTENDU** les besoins de 8 pompiers du service de sécurité incendie de Mayo et de Mulgrave-et-Derry pour une formation sur les matières dangereuses – opération (MDO);

**ATTENDU** l'offre de service reçu de la part d'EducExpert pour ladite formation;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET** résolu **QUE** ce conseil accepte l'offre de service pour la formation intitulée matières dangereuses – opération (MDO) de la part d'EducExpert au coût de 10 962.87 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

## **12. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSIONS DE TERRAINS (DÉCRET 403-2019)**

### **2019-09-102**

**ATTENDU** les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019;

**ATTENDU** le décret 403-2019 et ses modalités d'allocation de départ;

**ATTENDU QUE** l'ampleur des dommages au 426 chemin de la Rivière-Blanche (matricule 9462 10 7378, lots 4979793, 4652879, 4651853) ne permet pas aux sinistrés (propriétaires) de réparer ou de reconstruire leur pont;

**ATTENDU QUE** pour obtenir l'allocation de départ, les propriétaires doivent céder pour 1\$, à la municipalité de Mayo, la propriété (terrains) où la résidence ne peut être conservée;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite que la procédure de cession de terrain du 426 chemin de la Rivière-Blanche (matricule 9462 10 7378, lots 4979793, 4652879, 4651853) soit accélérée afin d'aider les propriétaires à obtenir rapidement leur allocation de départ;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil :

-accepte la cession des terrains pour 1\$, après que les cessionnaires ont réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu les permis nécessaires et d'avoir effectué tous les travaux de démolition de la résidence et du pont, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec.

-autorise le maire et le directeur général à signer tous les actes d'acquisition de terrains vacants requis pour donner suite à la demande.

Cette autorisation est valable tant et aussi longtemps que le décret 403-2019 demeure en vigueur et sous réserve de toutes autres conditions qui pourraient s'ajouter ou modifier le décret 403-2019, étant entendu que les propriétaires des terrains concernés devront rencontrer toutes les exigences qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

**13. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN  
(DÉCRET 403-2019)**

**2019-09-103**

**ATTENDU** les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019;

**ATTENDU** le décret 403-2019 et ses modalités d'allocation de départ;

**ATTENDU QUE** l'ampleur des dommages au 10 chemin Lalonde (matricule 9364 60 2670, lot 4652764) ne permet pas à la sinistrée (propriétaire) de réparer ou de reconstruire sa résidence;

**ATTENDU QUE** pour obtenir l'allocation de départ, la propriétaire doit céder, à la municipalité de Mayo, la propriété (terrain) où la résidence ne peut être conservée;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite que la procédure de cession de terrain du 10 chemin Lalonde (matricule 9364 60 2670, lot 4652764) soit accélérée afin d'aider la propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil :

accepte la cession de terrain pour 1\$, après que la cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu les permis nécessaires et d'avoir effectué tous les travaux de démolition de sa résidence, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec.

Autorise le maire et le directeur général à signer tous les actes d'acquisition dudit terrain vacant requis pour donner suite à la demande.

Cette autorisation est valable tant et aussi longtemps que le décret 403-2019 demeure en vigueur et sous réserve de toutes autres conditions qui pourraient s'ajouter ou modifier le décret 403-2019, étant entendu que la propriétaire du terrain concerné devra rencontrer toutes les exigences qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

**14. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN  
(DÉCRET 403-2019)**

**2019-09-104**

**ATTENDU** les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019;

**ATTENDU** le décret 403-2019 et ses modalités d'allocation de départ;

**ATTENDU QUE** l'ampleur des dommages au 10 chemin du Pignon-Vert (matricule 9361 99 7434, lot 4652887) ne permet pas au sinistré (propriétaire) de réparer ou de reconstruire sa résidence;

**ATTENDU QUE** pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire doit céder, à la municipalité de Mayo, la propriété (terrain) où la résidence ne peut être conservée;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite que la procédure de cession de terrain du 10 chemin du Pignon-Vert (matricule 9361 99 7434, lot 4652887) soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET résolu QUE** ce conseil :

accepte la cession de terrain pour 1\$, après que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu les permis nécessaires et d'avoir effectué tous les travaux de démolition de sa résidence, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec.

Autorise le maire et le directeur général à signer tous les actes d'acquisition dudit terrain vacant requis pour donner suite à la demande.

Cette autorisation est valable tant et aussi longtemps que le décret 403-2019 demeure en vigueur et sous réserve de toutes autres conditions qui pourraient s'ajouter ou modifier le décret 403-2019, étant entendu que le propriétaire du terrain concerné devra rencontrer toutes les exigences qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

#### **15. AUTORISATION D'ACCEPTATION DE CESSION DE TERRAIN (DÉCRET 403-2019)**

##### **2019-09-105**

**ATTENDU** les inondations qui se sont produites sur le territoire de la municipalité de Mayo au printemps 2019;

**ATTENDU** le décret 403-2019 et ses modalités d'allocation de départ;

**ATTENDU QUE** l'ampleur des dommages au 201 chemin McDonnell (matricule 9362 97 8700, lot 4652820) ne permet pas au sinistré (propriétaire) de réparer ou de reconstruire sa résidence;

**ATTENDU QUE** pour obtenir l'allocation de départ, le propriétaire doit céder, à la municipalité de Mayo, la propriété (terrain) où la résidence ne peut être conservée;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite que la procédure de cession de terrain du 201 chemin McDonnell (matricule 9362 97 8700, lot 4652820) soit accélérée afin d'aider le propriétaire à obtenir rapidement son allocation de départ;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil :

accepte la cession de terrain pour 1\$, après que le cessionnaire a réalisé toutes les conditions nécessaires pour se prévaloir de l'allocation de départ, notamment d'avoir obtenu les permis nécessaires et d'avoir effectué tous les travaux de démolition de sa résidence, le tout tel que décrit au programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec.

Autorise le maire et le directeur général à signer tous les actes d'acquisition dudit terrain vacant requis pour donner suite à la demande.

Cette autorisation est valable tant et aussi longtemps que le décret 403-2019 demeure en vigueur et sous réserve de toutes autres conditions qui pourraient s'ajouter ou modifier le décret 403-2019, étant entendu que le propriétaire du terrain concerné devra rencontrer toutes les exigences qui y sont prévues.

Adoptée à l'unanimité

## **16. TECQ 2014-2018**

### **2019-09-106**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel, **ET** résolu **QUE** :

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la



contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

5. la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité

#### **17. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE CHANGEMENT D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN BURKE**

**2019-09-107**

**ATTENDU QUE** suite aux inondations du printemps 2019, le chemin Burke à l'est du chemin Monaghan s'est affaissé;

**ATTENDU** la nécessité de remplacer le ponceau situé à cet endroit et d'augmenter substantiellement sa dimension;

**ATTENDU QUE** les coûts des travaux reliés à ce changement de ponceau sont couverts en partie par la direction du rétablissement (décret 403-2019);

**ATTENDU QUE** les plans et devis sont prêts depuis le 19 juin, mais nous devons attendre l'autorisation du MTQ et de la direction du rétablissement avant de procéder;

**ATTENDU** la nécessité de procéder à un appel d'offres public par l'entremise du SEAO (Système électronique d'appel d'offres), le montant de l'estimation étant supérieur à 100 000\$;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres public par l'entremise du SEAO pour le changement d'un ponceau sur le chemin Burke.

Les fonds pour cette fin qui ne sont pas couverts par le décret seront pris à même le surplus libre de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

#### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **19. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-09-108**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,  
Maire

Martin Cousineau,  
Secrétaire-trésorier